

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En No. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES 20 centimes par ligne.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ALLEMAGNE.

On écrit de Jassy, 28 septembre : Le consul russe avait donné au prince Stourza et aux boyards de Moldavie, le conseil d'adresser à l'empereur Nicolas un mémoire où ils exposeraient l'état inquiétant de l'empire ottoman, et imploreraient de la protection immédiate de la Russie. Mais le prince Hospodar a décliné cette proposition, par le motif qu'une pareille démarche pourrait offenser la susceptibilité du sultan, suzerain des deux principautés. On voit par là que la Russie ne cesse de travailler sous mains à s'arroger le protectorat de ces principautés, sans doute dans l'intention d'avoir le prétexte de les occuper et de commencer ainsi le démembrement de la Turquie.

FRANCE. — Paris, le 23 SEPTEMBRE.

La circulation des grains est rétablie au Mans, le commerce s'y fait librement, et les mesures sont prises pour que les auteurs des derniers troubles ne restent pas impunis. Un fort détachement a été envoyé au marché de Montfort. Une garnison d'infanterie et de cavalerie s'est rendue à Mamers et y séjournera pendant quelque temps. Le reste du département de la Sarthe est parfaitement tranquille.

Une dépêche de Tours, du 22, annonce qu'un convoi de grains est parti hier du Mans sans aucune manifestation d'opposition.

Le journal lillois le Nord rapporte ce qui suit en date du 21 septembre : Quelques troubles ont eu lieu hier à Lille. Un grand nombre d'ouvriers filateurs appartenant à diverses filatures de coton, ont parcouru la ville en cherchant à entraîner les ouvriers des autres filatures. Dans la soirée, des attroupements assez nombreux, mais composés en grande partie de curieux, ont stationné sur la Grand-Place et dans plusieurs rues, surtout la rue St-Sauveur.

Les patrouilles de la garde nationale et de troupe de ligne envoyées pour dissiper ces rassemblements ont reçu quelques coups de pierres. Nulle part cependant on ne s'est opposé sérieusement à leur passage. Les vitres de certaines fabriques où les ouvriers n'ont point voulu interrompre le travail, ont été brisées. Des arrestations ont eu lieu, et à neuf heures et demie tout était rentré dans l'ordre.

Ce matin, à cinq heures, M. le général Magnan a pris des dispositions pour être en mesure de dissiper immédiatement les attroupements qui pourraient avoir lieu. Quelques ouvriers qui n'ont point voulu rentrer dans les fabriques parcourent les rues sans proférer aucuns cris.

Du reste, l'administration continue à déployer la plus active surveillance; elle a pris toutes les mesures nécessaires au maintien de la tranquillité. A l'heure où nous écrivons tout paraît rentré dans l'ordre.

Une correspondance du 22 contient ce qui suit : Comme nous l'avions prévu hier, la ville a repris aujourd'hui son calme habituel. Le désordre a cessé. Hier, à deux heures, les individus arrêtés dans ces deux jours ont été conduits sous bonne escorte à la citadelle. On en porte le nombre à 58. Quoique rien n'annonce que les troubles doivent recommencer, la garde nationale continue, par mesure de prudence, son service d'ordre.

On annonce que des troubles du même genre ont éclaté hier soir à Roubaix.

— Nous lisons dans le Nord, du 22 : « L'ordre paraît définitivement rétabli dans notre ville. Ce résultat est dû à la promptitude des mesures qui ont été prises et à la fermeté, digne des plus grands éloges, que les autorités ont montrée dans cette occasion.

« Hier, vers trois heures de l'après-midi, une trentaine d'ouvriers arrêtés la veille dans les rassemblements, ont été conduits à la prison de la citadelle, escortés par un escadron de cuirassiers et un très-fort détachement de garde nationale et de troupe de ligne. Cette démonstration, sans doute, a suffi pour prouver aux perturbateurs et aux fauteurs de désordre que leurs efforts étaient inutiles en présence d'un déploiement de forces aussi imposantes.

« Toute la soirée s'est passée dans la tranquillité la plus parfaite. On n'a pas remarqué le moindre rassemblement tumultueux. A huit heures, la ville était entièrement calme. Des précautions nombreuses avaient néanmoins été prises : la garde nationale avait été convoquée, et jusqu'à dix heures elle fa fait, concurremment avec la troupe de ligne, des patrouilles dans toutes les rues. La première compagnie du premier bataillon a réclamé pour elle l'honneur de passer la nuit à l'Hôtel-de-Ville; elle a bivouaqué dans la salle des Pas-Perdus et dans celle du tribunal civil.

« Après avoir payé à la garde nationale, au corps des sapeurs pompiers, aux troupes de ligne, un juste tribut d'éloges pour avoir apporté le plus grand zèle au rétablissement de l'ordre public, le Nord ajoute :

« PS. On avait fait courir le bruit que des troubles semblables à ceux de Lille avaient éclaté à Roubaix; nous croyons pouvoir assurer que cette nouvelle est dénuée de fondement. »

« Les syndics des boulangers ont reçu l'ordre de se rendre demain à la préfecture de police, où ils doivent avoir une conférence avec M. Delessert.

« L'affaire des traites protestées de la banque des Etats-Unis sur MM. Hottinguer et compagnie de Paris, est arrangée. MM. Rothschild, de Paris, acceptent la totalité en recevant des garanties de M. Jaudon pour le montant.

On a reçu hier la dépêche télégraphique suivante :

« Bayonne, 21 septembre. » Espartero s'est rendu à Pampelune où une brillante réception lui est préparée; il a laissé une brigade dans la vallée du Bastan. Urdach et Vera sont occupés; les habitants sont restés, et beaucoup de soldats y sont rentrés pour reprendre leurs travaux. Estella et Allo sont encore occupés par les carlistes, qui ont déclaré qu'ils ne se soumettraient qu'à Espartero lui-même. »

« On écrit de Bayonne, le 20 septembre : Le 4me. escadron de Navarre et celui de Manolin sont partis pour l'Aragon. On ignore la détermination prise par les bataillons d'Ortigosa et d'Isarbe. Le colonel Wyde a écrit que le duc de la Victoire allait se mettre en marche contre Cabrera. On croit qu'avant de partir pour l'Aragon il cherchera à soumettre les Alavais.

« Parmi les personnages distingués qui ont franchi la frontière à la suite de don Carlos, se trouvait le lieutenant-général comte de Madeira, au service de don Miguel. (Phare.)

« On écrit de Perpignan, le 16 septembre : Les troupes de la reine ont été bien reçues dans les montagnes parce que l'indignation contre le comte d'Espagne est à son comble. Par ordre de ce personnage, plus de mille maisons ont été brûlées à Gironella, Baga et autres villages.

« On croit que le comte d'Espagne est disposé à une transaction. Il a fait prier, dit-on, le commissaire anglais de se rendre à Berga. Quelques personnes pensent qu'il songe seulement à s'assurer les moyens de passer à l'étranger. (Idem.)

« Pendant que Pau regorge d'émigrés carlistes qui sont venus chercher un asile en France, d'autres familles, qui rési-

daient à Pau depuis long-temps, quittent la ville pour rentrer dans leur patrie. Déjà un assez grand nombre de ces départs ont eu lieu. Le duc de Grenade est venu rejoindre sa femme dans cette ville.

« On lit dans le Journal de Saint-Gaudens du 16 : « Une capture importante vient d'avoir lieu, c'est celle du fameux chanoine Tristany, brigadier carliste, qui est venu rejoindre don Carlos de la Catalogne, sur laquelle il tentait, à l'aide d'un déguisement, de se diriger de nouveau.

« Tristany, et les hommes qui l'accompagnaient ont été écroués par les ordres de M. le sous-préfet, à la maison d'arrêt, en attendant les instructions de l'autorité supérieure. »

« Tristany est un des hommes les plus féroces et les plus odieux qu'aient produits les cruelles bandes de la Catalogne.

« Don Carlos a passé par Limoges, le 20. Il y a été reçu par les autorités et les habitants avec tous les égards dus à son rang et à sa position. On sait qu'en 1808, le 15 mai, don Carlos, à peine adolescent, passa par cette ville, en allant à Valençay avec son frère le prince des Asturies, depuis Ferdinand VII, et son oncle Antonio, dont l'extrême ressemblance avec le roi Louis XVI frappa alors beaucoup de personnes.

« Les Biscayens vont bientôt se rassembler sous l'arbre de Guernica pour délibérer sur le maintien ou la modification de leurs fueros. Cette coutume de se réunir sous un arbre à Guernica remonte à 1250. Elle s'est rétablie, selon toute apparence, sous Diego Lopez, douzième seigneur de Biscaye que ses vassaux contraignirent les armes à la main à observer leurs privilèges qu'il avait violés. Les rois d'Espagne, jusqu'à Ferdinand VII inclusivement, ont tous reconnu et respecté ces fueros, les libertés, les privilèges et les coutumes du pays. Ce code fut approuvé et confirmé par l'empereur Charles Quint.

« Les journaux de Madrid du 16 ne sont pas arrivés aujourd'hui; mais nous avons des correspondances de la frontière, en date du 20, qui jettent quelque jour sur les projets du duc de la Victoire. Il se proposerait, après avoir achevé la pacification de l'Alava, de marcher en personne contre Cabrera.

« On lit dans El Mensajero du 15 :

« Il est possible, bien que ce ne soit pas notre opinion, que l'intention du congrès soit de prononcer un vote de censure contre le ministère; mais toute la question est de savoir si la véritable majorité parlementaire veut combattre ou soutenir le cabinet. Si la couronne ne lui retire pas sa confiance, et nous pouvons affirmer qu'elle ne la lui retirera pas; et si le Sénat lui prête un franc et solide appui, comme cela est plus que probable, il doit en résulter précisément que le ministère se trouvant soutenu par deux pouvoirs parlementaires et constitutionnels, et combattu par un seul; celui-ci doit nécessairement avoir le dessous, parce que tel est le caractère des gouvernements représentatifs, qui ne sont que des gouvernements de majorité; et dans ce cas, il est indispensable de recourir à la dissolution pour rétablir l'harmonie nécessaire entre les divers pouvoirs de l'Etat. »

BELGIQUE. — Bruxelles, le 23 septembre.

Le roi et la reine sont arrivés au château de Laeken hier soir, à cinq heures, par un convoi qui ramenait des invités de la fête de Courtrai.

S. M. la reine n'a pas assisté à l'inauguration du chemin de fer de Courtrai. Elle était restée à Ostende.

La cérémonie funèbre pour les victimes des glorieuses journées de septembre a été célébrée à Ste-Gudule avec la pompe accoutumée.

Le catafalque, gardé par un détachement considérable de chasseurs de Chasteler et par les blessés de septembre, était entouré d'un nombreux luminaire.

On a remarqué dans le chœur deux ministres seulement,

Feuilleton.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX DE M. LE PRINCE DE TALLEYRAND, Par M. Mignet.

(Suite. — Voir notre numéro du 16 septembre.)

La pacification intérieure fut suivie d'une pacification générale, qui facilitèrent les victoires de Marengo et d'Hohenlieden. M. de Talleyrand en fut le négociateur. Le traité de Lunéville, qui étendit en Allemagne l'esprit de la révolution, en sécularisant les principautés ecclésiastiques; le traité d'Amiens, qui fit reconnaître par l'Angleterre les conquêtes de la France et les œuvres de la révolution sur le continent; la consulte de Lyon, qui constitua la république cisalpine, furent les grandes transactions politiques auxquelles M. de Talleyrand eut à cette époque la principale part.

Mais la guerre ayant recommencé un peu plus tard avec l'Angleterre, les complots de l'émigration suivirent de près le retour des hostilités. Le premier consul qui, en 1802, avait miraculeusement échappé à l'explosion de la machine infernale, se voyant en butte à de semblables périls, voulut faire trembler ceux qui voulaient le faire tuer. Excité par l'indignation et entraîné par les apparences, il porta sa terrible main sur le plus jeune et le plus chevaleresque des princes de la maison de Bourbon, qui, placé à une marche de la frontière du Rhin, attendait, par ordre du conseil privé d'Angleterre, ce qui allait éclater en France, sans y tremper, et même, à ce qu'il paraît, sans le savoir.

Le duc d'Enghien, amené le soir au château de Vincennes, y fut jugé dans la nuit, et y reçut la mort comme complice de ceux qui avaient projeté celle du premier consul. M. de Talleyrand fut-il dans le secret de ces meurtres atroces, ou concourut-il seulement à l'arrestation de ces meurtriers, sans connaître le sort qui lui était réservé? Rien n'indique qu'il ait été consulté sur cet acte sanglant, qui, d'ailleurs, était contraire à sa douceur et à sa modération naturelles. Mais, il faut le dire, M. de Talleyrand a coopéré, en exécution des ordres du premier consul, à l'enlèvement du duc d'Enghien sur un territoire étranger, et ministre des relations extérieures, il a consenti à la violation d'un principe sacré du droit des gens. Si dans la fougue de son ressentiment et pour la sûreté de sa personne, le premier consul ne tenait aucun compte de la seule sauvegarde des états faibles, celui qui était le conservateur obligé ne devait pas au moins la méconnaître.

Le premier consul sut tirer parti des dangers qu'il avait courus : il se fit empereur. Il voulut monter plus haut pour que les complots pussent moins facilement l'y atteindre, et rendre son pouvoir héréditaire, afin que sa vie devint plus sûre. Mais la fondation de l'empire entraîna au-delà d'un chan-

gement de système, à l'égard des républiques confédérées, qui devait conduire à la guerre. La première république érigée en royaume fut la Cisalpine. L'Autriche, qui n'attendait qu'un prétexte; la Russie, qui ne demandait qu'une avant-garde, se déclarèrent sur-le-champ; et, sans la rapidité des coups que leur portait l'empereur, la Prusse, qui hésitait, se serait jointe à elles. Lorsque Napoléon partit pour cette immortelle campagne, M. de Talleyrand se rapprocha des bivouacs, afin que l'homme de la paix fut toujours près de l'homme de la victoire. Il était à Strasbourg, quand il apprit que, par une savante marche, l'empereur venait de faire mettre bas les armes dans Ulm, à toute une armée autrichienne. C'est alors que, regardant le succès infaillible, il adressa à l'empereur un plan de traité avec l'Autriche, et lui proposa un vaste arrangement de l'Europe. Ce plan, entièrement écrit de sa main, et jusqu'à ce jour inconnu, mérite de fixer l'attention de l'histoire. Je dois donc m'y arrêter.

« Il ne m'appartient point, disait M. de Talleyrand à l'empereur, de rechercher quel était le meilleur système de guerre. Votre majesté le révèle en ce moment à ses ennemis et à l'Europe étonnée. Mais voulant lui offrir un tribut de mon zèle, j'ai médité sur la paix future, objet qui étant dans l'ordre de mes fonctions, a de plus un attrait particulier pour moi, puisqu'il se lie plus étroitement au bonheur de votre majesté. Lui exposant alors ses vues il ajoutait qu'il y avait en Europe quatre grandes puissances : la France, l'Autriche, l'Angleterre et la Russie, la Prusse n'ayant été placée un instant sur la même ligne que par le génie de Frédéric II, que la France était la seule puissance parfaite (ce sont ses expressions), parce que seule elle réunissait dans une juste proportion les deux éléments de grandeur qui étaient également répartis entre les autres : les richesses et les hommes; que l'Autriche et l'Angleterre étaient alors les ennemies naturelles de la France et la Russie son ennemie indirecte par la sollicitation des deux autres et par ses projets sur l'empire ottoman; que l'Autriche, tant qu'elle ne serait pas en rivalité avec la Russie, et la Russie, tant qu'elle resterait en contact avec la Porte, seraient facilement unies par l'Angleterre dans une alliance commune, que, du maintien d'un tel système de rapports entre les grands états de l'Europe, naîtraient des causes permanentes de guerre; que les paix ne seraient que des trêves, et que l'effusion du sang humain ne serait jamais que suspendue.

« Il se demandait dès lors quel était le nouveau système de rapports qui, supprimant tout principe de méintelligence entre la France et l'Autriche, séparerait les intérêts de l'Autriche de ceux de l'Angleterre, les mettrait en opposition avec ceux de la Russie, et par cette opposition garantirait l'empire ottoman et fonderait un nouvel équilibre européen. Telle était la position du problème. Voici qu'elle en était la solution. Il proposait d'éloigner l'Autriche de l'Italie en lui ôtant l'état vénitien, de la Suisse en lui ôtant le Tyrol, de l'Allemagne méridionale en lui ôtant ses états de Souabe. De cette manière elle cessait d'être en contact avec les états fondés ou protégés par la France, et elle ne restait plus en hostilité naturelle avec elle. Pour surcroît de précaution, l'état vénitien ne devait pas être incorporé au royaume d'Italie, mais être interposé, comme état républicain et

indépendant, entre ce royaume et l'Autriche. Après avoir dépeupillé celle-ci sur un point, il l'agrandissait sur un autre et lui donnait des compensations territoriales proportionnées à ses pertes, afin que n'éprouvant aucun regret, elle ne fit aucune tentative pour recouvrer ce qui lui avait été enlevé. Ou étaient placées ces compensations. Dans la vallée même du Danube, qui est le plus grand fleuve autrichien. Elle consistait dans la Valachie, la Moldavie, la Bessarabie et la partie la plus septentrionale de la Bulgarie.

« Par là, disait-il en concluant, les Allemands seraient pour toujours exclus de l'Italie, et les guerres, que leurs prétentions sur ce beau pays avaient entretenues pendant tant de siècles, se trouveraient à jamais éteintes; l'Autriche possédant tout le cours du Danube et une partie des côtes de la mer Noire, serait voisine de la Russie et dès-lors sa rivale, serait éloignée de la France et dès lors son alliée; l'empire ottoman achèterait, par le sacrifice utile de provinces que les Russes avaient déjà envahies, sa sûreté et un long avenir. L'Angleterre ne trouverait plus d'alliés sur le continent, ou n'en trouverait que d'inutiles; les Russes comprimés dans leurs déserts, porteraient leur inquiétude et leurs efforts vers le midi de l'Asie et le cours des événements les mettrait en présence des anglais, transformant en futurs adversaires les confédérés d'aujourd'hui.

« Ce beau projet, M. de Talleyrand ne se contenta pas de le soumettre à l'empereur, après le succès d'Ulm. Le jour même où il reçut, à Vienne, la grande victoire de la nouvelle d'Austerlitz, il écrivit à l'empereur : « Votre Majesté peut maintenant briser la monarchie autrichienne ou la relever. L'existence de cette monarchie, dans sa masse, est indispensable au salut futur des nations civilisées... Je supplie Votre Majesté de relire le projet que j'eus l'honneur de lui adresser de Strasbourg. J'ose, aujourd'hui plus que jamais, le regarder comme le meilleur et le plus salutaire. Vos victoires le rendent facile, et je serai heureux si vous m'autorisez à faire un arrangement qui, j'en ai la conviction, assurera la paix du continent pour plus d'un siècle. »

« Le désaccord des vues, sur ce point, entre Napoléon et M. de Talleyrand, n'empêcha pas celui-ci de rester son ministre jusqu'après le traité de Tilsitt, qui, conclu à la suite des victoires d'Iéna, d'Eylau, de Friedland, amoindrit la Prusse, soumit la Russie, étendit la confédération du Rhin du midi au nord de l'Allemagne, et porta à son comble la grandeur de l'empire et la gloire de l'empereur. Mais à cette éblouissante époque, et au moment de ses prospérités les plus inouïes, M. de Talleyrand cessa volontairement de diriger la diplomatie de Napoléon.

Son éloignement fut regrettable pour l'empereur. Le grand esprit de Napoléon et le bon sens de M. de Talleyrand semblaient faits l'un pour l'autre. Ce qu'il y avait d'inventif, de fécond, de hardi, d'impétueux dans le premier, avait besoin de ce qu'il y avait de net, de froid, d'avisé, de sûr, dans le second. L'un avait le génie de l'action, l'autre celui du conseil. L'un projetait tout ce qu'il y avait de grand, l'autre évitait tout ce qu'il y avait de dangereux, et la fougue créatrice de l'un pouvait être heureusement tempérée par la lenteur circonspecte de l'autre.

MM. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères et le ministre de la guerre. M. de Theux portait un grand cordon vert. Les autres ministres et beaucoup de hauts fonctionnaires étaient en ce moment à Courtrai. Derrière les ministres étaient M. le président de la cour des comptes, M. le président de la haute-cour militaire, M. le baron Viron faisant fonctions de gouverneur du Brabant, M. l'échevin Van Volxem, faisant fonctions de bourgmestre, et MM. les échevins de la ville de Bruxelles.

M. le général Nypels et deux officiers d'ordonnance du roi se tenaient sur les degrés du trône de S. M.; le corps diplomatique était représenté par deux secrétaires de légation. Tous les ministres plénipotentiaires et chargés d'affaires près la cour de Bruxelles avaient été invités à la cérémonie de l'inauguration du chemin de fer de Courtrai. Le reste du chœur était rempli par MM. les membres de la cour de cassation, de la cour d'appel, du tribunal de première instance, du tribunal de commerce, du conseil des mines; MM. les officiers supérieurs de la garde civile, ayant à leur tête M. le général baron d'Hooghvorst, MM. les officiers supérieurs de l'état-major général, le colonel de Craquebourg, MM. les officiers supérieurs de la garnison, MM. les chefs de division et secrétaires-généraux des ministères, etc.

La nef avait été réservée pour MM. les officiers de la garnison, les élèves de l'école militaire et les élèves de l'école vétérinaire.

M. le doyen de Ste-Gudule a officié; il était assisté d'un très-nombreux clergé. On a chanté le beau *Requiem* de Cherubini. L'affluence du public était considérable.

COURSES DE CHEVAUX INSTITUÉES PAR LE GOUVERNEMENT.

Première journée. — 25 septembre.

Les courses d'aujourd'hui n'ont pas été fort brillantes. Il y avait moins de monde à Mon-Plaisir qu'à celles du mois dernier. Le temps qui semblait vers midi vouloir se mettre au beau, a fini par se brouiller tout-à-fait. La pluie est venue contrarier les courses à peine commencées. D'un autre côté, le terrain était loin d'être favorable pour les chevaux; la musique du 10^{me} régiment de ligne a exécuté les morceaux d'harmonie dans les intervalles.

Le jury était composé de M. le comte d'Yve, inspecteur-général des haras, président; de MM. de Rouillé, le comte G. Delannoy, de Marnix, le colonel Duroy, et Bouillette, secrétaire.

Voici les résultats :

Course dite la Poule. — Prix 1,000 fr., entrée 50 fr.; deux tours de l'arène en une épreuve. Les chevaux indigènes n'ayant jamais gagné de prix étaient seuls admis à cette course. — Le propriétaire du cheval vainqueur devait le céder pour 1500 frs. s'il se présentait un acheteur. Cette faculté devait être exercée de préférence par les concurrents et dans l'ordre de leur arrivée.

Voici quels étaient les chevaux inscrits pour cette course : *Violette*, jument âgée de 4 ans, à M. le comte Baille-Latour; *Rebecca*, jument âgée, appartenant à M. le comte Duval de Beaulieu; *Bizare*, entier de 3 ans, à M. Prosper Spitaels; *Tri-beaumont*, entier de 4 ans, à la Société verviétoise. C'est *Bizare* qui a gagné le prix. *Rebecca* avait pris le départ et l'avait gardé avec un grand avantage pendant un tour et demi, puis elle a paru perdre haleine, s'est ralentie et a livré l'avantage à *Bizare* qui est arrivé le premier en 4 minutes 46 secondes.

Course d'amateurs. — Prix : un vase en argent d'une valeur de 1,000 fr.; distance à parcourir : 1,600 mètres, un tour en deux épreuves; n'étaient admis que les chevaux qui n'avaient jamais été engagés dans une course publique. Les chevaux devaient être montés par un amateur n'ayant jamais tiré bénéfice de sa manière de monter à cheval.

Chevaux inscrits pour cette course : *Soliman*, à M. le comte Duval de Beaulieu. — *Leporello*, hongre, à M. Dickson. — *Dare Devil*, à M. Spoldings. — *Publica*, à M. Decaters, *Botchoarme*, à M. Reynolds.

M. le comte Duval de Beaulieu a protesté contre l'admission de *Dare Devil* qui a, dit-on, couru à Londres. M. Spoldings demandait la faculté de figurer dans la course en renonçant au prix et seulement pour vider un pari important avec M. Dickson, propriétaire de *Leporello*. M. Duval a refusé d'y consentir, et le jury ayant admis *Dare Devil*, *Soliman* a été retiré.

À la première épreuve *Leporello* qui avait eu l'avantage presque jusqu'à la fin, s'est laissé devancer dans les dix derniers pas par *Dare Devil* et a perdu d'une tête de cheval. *Dare Devil* a fourni cette carrière en 2 minutes 13 secondes.

À la seconde épreuve on pariait cinq contre deux pour *Leporello*. M. Spoldings ayant renoncé au prix, avait, dit-on, promis

de laisser gagner le vase par *Leporello*, c'est ce qui est arrivé. Cette seconde épreuve a été fournie en 2 minutes 20 secondes. Par suite de la renonciation de M. Spoldings, le vase était définitivement gagné par M. Dickson, dont le cheval était arrivé le second à la première épreuve et le premier à la deuxième épreuve; une troisième épreuve a eu lieu cependant pour vider définitivement le pari. C'est *Dare Devil* qui est resté vainqueur, il est arrivé en 2 minutes 13 secondes précédant *Leporello* de deux longueurs de cheval. M. Spoldings montait lui-même son cheval avec un charmant costume de soie blanc et bleu de ciel. MM. Spoldings et Dickson sont, dit-on, deux gentlemen qui faisaient autrefois en Angleterre des paris de 200,000 fr. M. Spoldings, par le fait seul de sa haute taille, pesait 52 livres de plus que le poids prescrit.

Poulains entiers et pouliches de 3 ans (indigènes.) — Prix : 2500 fr. et une médaille en argent, 2,400 mètres à parcourir, un tour et demi en une épreuve : *Bizare*, entier, à M. Spitaels. — Et *Fée*, à M. A. Simonis. *Fée* l'a emporté.

Chevaux entiers et jumens de 4 ans et au-dessus (indigènes.) — Prix 5,000 francs et une médaille en argent, 5200 mètres à parcourir, deux cours en partie liée. Les chevaux inscrits pour cette course étaient : *Erican*, entier, âgé, à M. le comte Duval de Beaulieu. — *Souvenir*, dite *Victoire*, jument de 4 ans, à M. le chevalier Hotton. Le prix a été gagné par *Erican*.

Course particulière. — Pari de 2,000 fr. Deux tours de l'arène en une épreuve. Étaient inscrits : *Morisson*, entier, à M. Laurence. — *Worthless*, à M. Spoldings. *Worthless* a gagné le pari.

Ce matin vers 9 heures et demie les sociétés des divers firs ont fait leur entrée en ville. On a compté soixante-une. Elles étaient toutes précédées de bannières dont un grand nombre étaient richement brodées d'or et d'argent. Une de ces sociétés était précédée d'un fou, et son porte-drapeau était à cheval et revêtu d'un bel uniforme rouge, brodé d'or. On remarquait aussi quelques-uns de ces immenses drapeaux de soie, portant les armes des ducs de Bourgogne, et que les anciens sermons ont transmis aux sociétés actuelles. Ce sont de curieux objets d'antiquité nationale.

On se rappelle avec quelle adresse les porte-drapeaux les faisaient tourner autour de leurs corps, de leurs têtes, de leurs jambes chaque fois que le serment s'arrêtait pour faire honneur à un personnage de distinction. Le cortège était ouvert par une musique militaire et un détachement d'infanterie. Les sociétés comptent en général un grand nombre de membres. Le plus beau tant favorise leur lutte.

La collection de statues, de bustes et de bas-reliefs antiques, réunis dans la galerie qui forme le soubassement du palais de l'industrie, est ouverte au public, pendant les fêtes qui ont commencé hier matin.

Déjà l'année dernière, à la même époque, cette belle galerie a été visitée par une foule de personnes surprises d'y trouver la plus grande partie des monuments si célèbres et si justement admirés que nous a laissés la savante antiquité. Cette exhibition, qui, en tout temps, exciterait l'intérêt à un haut degré, sera visitée avec un bien plus grand empressement, aujourd'hui que les critiques occupés de l'examen des ouvrages de nos sculpteurs modernes y trouveront un point de comparaison dont il est difficile de se passer pour apprécier sainement les productions des beaux-arts.

De dix heures du matin à trois heures de l'après-midi, la galerie de sculptures antiques sera ouverte aux visiteurs. Bien qu'elle ait lieu en plein jour, cette exposition se fait à la lumière du gaz portatif, ce qui lui donne un aspect tout particulier et des plus piquants.

Bruxelles, le 24 septembre. — (5 heures). La cote de Paris avec 1/8 de hausse sur l'actif espagnol, a produit beaucoup d'effet; à l'ouverture il n'y avait point de preneurs, on a ouvert 28 1/2, fait 28 5/8 et on ferme 28 1/2. Les nouvelles sont insignifiantes, et c'est sur le mouvement des bourses de l'extérieur que la spéculation se base.

Les valeurs indigènes fléchissent de jour à autre. Fonds de l'Etat : dette active 2 1/2 p. c. 55 7/8 P., 5 p. c. 101. 4 p. c. 92 1/2 A., 5 p. c. 71 1/4. Société Générale (titres en nom) 74. Société de Mutualité 1052 30 (105 1/4), Banque de Belgique 746 25 (74 5/8), Lits Militaires 3570 (119) A.

Amsterdam, 25 septembre. (5 heures). Les fonds espagnols tendent à la baisse sans donner lieu à beaucoup d'affaires; l'actif a ouvert 28 9/16 5/8 pour fermer 28 1/4; coupons 24 1/4 25 5/8. Dette active 2 1/2 p. c. 55 9/16 1/2 9/16 1/2 9/16, 5 p. c. 101 7/8, billets de chance 25 15/16; Société de commerce 174 1/8; brésiliens 176 5/4; grecs 500 liv. 14 1/4.

M. de Talleyrand savait faire perdre du temps à l'empereur, lorsque sa colère ou sa passion l'aurait poussé à des mesures précipitées, et lui donnait le moyen de se montrer plus habile, en devenant plus calme. Aussi disait-il, avec une exagération spirituelle dans la forme, mais non sans vérité : « L'empereur a été compromis, le jour où il a pu faire un quart-d'heure plus tôt ce que j'obtenais qu'il fit un quart-d'heure plus tard. » La perte d'un pareil conseiller dut être un malheur pour lui, en attendant qu'elle devint un danger.

L'empereur continua le cours de ses entreprises. Emporté par sa position, il n'attendit plus d'être attaqué pour conquérir. Par l'invasion de l'Espagne, il souleva tout un peuple, par l'élévation du pape, il encourut la redoutable hostilité du vœux et puissant principe avec lequel il avait cru devoir transiger au début de sa domination. M. de Talleyrand en aperçut le danger. Il cacha si peu son blâme, que l'empereur, irrité, lui ôta, à son retour de la péninsule, le titre de grand-chambellan. Il s'était séparé des affaires, l'empereur s'éloigna de sa personne. Dès ce moment, M. de Talleyrand devint plus froid et l'empereur plus dédaigné. Dans des sorties peu mesurées, Napoléon le blessa, et il eut le tort de le rendre mécontent sans le rendre impopulaire.

Ayant à examiner ici comment M. de Talleyrand fut conduit à jouer le rôle extraordinaire qui lui échut ou qu'il prit, en 1814, il est nécessaire de signaler les dernières ouvertures de paix faites par l'Europe à l'empereur. Napoléon eut deux moments où il lui fut permis de traiter avec honneur : à Prague, avant le désastre de Leipsick; à Francfort, avant l'entrée des coalisés en France; à Prague, il aurait obtenu le maintien d'une partie de ses établissements européens; à Francfort, il aurait conservé les limites naturelles de la France.

D'après ces propositions, à jamais regrettables, les souverains alliés étaient unaniment d'accord (c'était leur propre langage) sur la puissance et l'importance que la France devait conserver dans son intégrité, en se renfermant dans ses limites naturelles, qui étaient le Rhin, les Alpes et les Pyrénées.

Napoléon accepta les bases de Francfort, mais pas assez nettement et pas assez vite. La fortune était depuis deux ans contre lui, et dès lors le temps allait. Mais si l'empereur perdit quelques moments avant de renoncer, d'une manière générale, aux territoires qu'il avait acquis, et d'abandonner les princes qu'il avait créés, de leur côté les souverains se repentirent de leur modération. Ils retardèrent l'ouverture des négociations, franchirent le Rhin, pénétrèrent sur notre territoire, et lorsqu'ils envoyèrent leurs plénipotentiaires à Châtillon, au lieu de la France indépendante, appuyée à ses barrières de montagnes, retranchée derrière les grandes lignes d'eau, qu'ils avaient voulu à Francfort, ils voulurent une France réduite à ses anciennes dimensions.

Le fait admettre l'empereur. En recevant ce nouvel ultimatum, il fut saisi d'une noble et patriotique colère. Il écrivit de ses bivouacs, entre Seine et Marne, à son plénipotentiaire le duc de Vicence, une lettre que je suis heureux de faire connaître : « J'ai reçu, lui disait-il, les propositions qui vous ont été remises. Il n'y a pas un Français dont elles ne fassent bouillir

le sang d'indignation. La France, pour être aussi forte qu'elle l'était en 1788, doit avoir ses limites naturelles en compensation du partage de la Pologne, de la destruction du clergé d'Allemagne et des grandes acquisitions faites par l'Angleterre en Asie. Je suis si ému de cette infâme proposition, que je me crois déshonoré rien que de m'être mis dans le cas qu'on me l'ait faite. Je crois que j'aurais mieux aimé perdre Paris que de voir faire de telles propositions au peuple français, et je préférerais voir les Bourbons en France avec des conditions raisonnables. »

Il refusa donc. S'enfermer dans la France de 1792, lui qui l'avait trouvée portée jusqu'aux Alpes et jusqu'au Rhin par la république, et qui avait prêté serment de maintenir l'intégrité de son territoire, c'était au-dessus de sa volonté et même de sa position. Le soldat devenu empereur n'était plus rien, s'il n'était grand.

Aussi avait-il écrit à son plénipotentiaire, dès le 19 janvier, avant d'entrer en campagne : « Si l'on propose les anciennes limites, j'ai trois partis à prendre : ou combattre et vaincre, ou combattre et mourir glorieusement, ou enfin, si la nation ne me soutient pas, abdiquer. Le système de ramener la France à ses anciennes frontières est insupportable du rétablissement des Bourbons. » Ce qu'il avait annoncé, il l'exécuta.

Ayant vaincu sans succès, s'étant exposé sans être tué, Napoléon exécuta la troisième partie de son plan : il abdiqua. C'est dans ce dénoûment du drame impérial que M. de Talleyrand reparut sur la scène et joua le principal rôle. Des ouvertures lui avaient été faites en 1813 pour qu'il reprit le portefeuille des relations extérieures; mais il n'avait pu s'entendre avec l'empereur. Membre de la régence en qualité de vice-gouverneur, il ne s'était point rendu avec elle à Blois, la garde nationale l'ayant arrêté avec l'archi-trésorier Lebrun, à la barrière du Maine, sans que cette violence apparente le contrariât et même le surprit. Resté dans Paris, il y était le plus important personnage et le seul grand fonctionnaire, au moment où le sort des armes y fit entrer les étrangers victorieux.

M. de Talleyrand reçut dans son hôtel l'empereur Alexandre, et il devint auprès de lui et des autres souverains coalisés le négociateur de la situation. L'empereur Alexandre hésitait entre l'établissement d'une régence et la restauration des Bourbons. M. de Talleyrand pensa que l'empire venant de succomber avec son fondateur, un enfant serait hors d'état de se maintenir sur un trône où n'avait pu s'affermir un grand homme, et il se déclara hautement pour le retour des Bourbons, dont il voulut toutefois limiter l'autorité par l'exercice des droits nationaux et la consécration des libertés publiques.

M. de Talleyrand fit prononcer la déchéance de Napoléon, former un gouvernement provisoire dont il fut le chef, et rappeler les Bourbons sous la condition expresse qu'ils reconnaîtraient tous les intérêts nouveaux, en acceptant la constitution du sénat.

M. de Talleyrand, appuyé sur les restes du vieux parti de la révolution, n'ayant pu imposer cette constitution à Louis XVIII, finit du moins par en exiger la Charte. Nécessité des circonstances, prix du trône, il est juste de dire qu'on la doit, en grande partie, à M. de Talleyrand, qui essaya d'en

Par arrêté du 21 septembre courant, M. le ministre des travaux publics a fixé au lundi 7 octobre prochain, l'époque des examens qui auront lieu, à Bruxelles, au local de la direction des postes, rue de l'Évêque, en exécution de l'arrêté du 1^{er} octobre 1853 :

1^o Pour l'admission des élèves-ingénieurs et des élèves conducteurs des mines à leur deuxième année d'étude.
2^o Pour l'admission en qualité d'élève conducteur, ou d'élève ingénieur des mines.

— Le *Moniteur* publie le programme des connaissances exigées, pour l'admission des sous-ingénieurs des mines en cours de 1840.

Versements faits par les communes suivantes pour les familles des victimes de l'événement de Horloz.

26 août.	Commune d'Angleur	95 2
1859.	id. de Louvigné	71 28
	id. de Clermont	50
	id. de Herstal	160 61
	id. de Saive	72
	id. d'Enival	18 54
	id. de Vierset-Borsu	57 13
	de la ville de Huy	178 15
20 sept.	id. de Villez St-Siméon	40 15
	id. Daigneux	45 52
	id. de Hollogne-aux-Pierres	65 87
	id. des Awirs	10
	id. de St-Remy	7 10
	id. de Cheratte	44 50
	id. de Hermée	25 10
	id. de Flémalle-Grande	17 00
	Frs.	875 95

Quoique en Angleterre les derniers avis des provinces, relatifs à l'état des récoltes, soient assez généralement défavorables, on ne remarque aucun nouveau progrès dans les prix des grains. La mercuriale de la semaine finie le 13 de ce mois, indique même une baisse sensible sur le seigle et le froment. Le prix moyen de celui-ci est descendu d'un shelling sur le prix de la semaine précédente, et sur le seigle, la différence en moins est de près de trois shellings.

Au résumé, les prix moyens réguliers maintiennent les droits sur le froment à 6 shellings 8 deniers par quartier sans apparence de réduction prochaine, et portant ceux sur le seigle à 5 shellings 6 deniers avec probabilité d'augmentation pour la semaine suivante, l'importation de Belgique est impossible. C'est là un résultat que nous aimons à constater, parce qu'il dissipe ou atténue à l'avance les inquiétudes que l'on aurait pu concevoir ici sur l'influence des marchés britanniques.

En outre il y a tout lieu de supposer que la mercuriale qui sera publiée aujourd'hui par le *Moniteur*, sera accompagnée d'une déclaration d'interdiction de la sortie du froment, à raison d'un prix moyen général de 24 fr. pendant deux semaines consécutives; et comme il n'existe aucun doute sérieux sur la suffisance de la récolte en Belgique, on peut penser que la hausse des dernières semaines s'arrêtera. (*Indépendant*.)

Une nouvelle d'une haute importance s'est répandue aujourd'hui à Paris. On a prétendu que le gouvernement avait reçu l'avis que le vice-roi d'Égypte consentait à restituer la Bote turque et à ne pas persister davantage à exiger le renvoi de Khosrew-pacha.

Comme ce bruit est en contradiction formelle avec toutes les nouvelles reçues jusqu'à présent, nous croyons qu'il a besoin de confirmation.

Le bruit du prochain mariage du roi Guillaume est fort répandu à Bruxelles. Nous apprenons qu'à La Haye on en parle également.

M. de Ruckere, chargé d'affaires de Belgique en Suède, est parti le 21 septembre pour retourner à son poste à Stockholm, après un congé de quelques mois.

L'*Indépendant* contient l'observation suivante, au sujet d'un article inséré dans le *Politique* :

« Un journal de Liège a publié, il y a quelques jours, un article d'après lequel M. le général L'Olivier aurait félicité M. Dandry, directeur de l'hôpital militaire de cette ville, et M. Midavaine, médecin de la garnison, de l'heureuse idée qu'ils ont eue d'introduire dans cet établissement l'usage de faire soigner les

faire le contrat d'union entre la famille ancienne et le pays nouveau.

Outre cette transaction politique de la nation avec les Bourbons, il négocia la transaction territoriale de la France avec l'Europe. Les étrangers, qui n'avaient pas voulu accorder à Napoléon, après les victoires de Champ-Aubert, de Chateau-Thierry, de Montmirail et de Montereau, au-delà des limites de 1792, traitèrent alors sur la même base, et M. de Talleyrand obtint d'eux la conservation d'Avignon et du comtat Venaissin, le comté de Montbelliard, le département du Mont-Blanc, composé d'une partie de la Savoie, et des annexes considérables aux départements de l'Ain, du Bas-Rhin, des Ardennes et de la Moselle. Il fit respecter les monuments des arts, qui étaient les derniers fruits de nos conquêtes; il eut l'air d'opérer une transaction habile et générale en signant pour l'Europe la paix, pour la France l'évacuation et l'indépendance de son territoire, pour les amis des Bourbons le rétablissement de leur royauté, pour les défenseurs de l'empire la conservation de leurs intérêts, et pour les partisans de la révolution le maintien de ses résultats et le retour de ses idées.

Nommé alors ministre des affaires étrangères, M. de Talleyrand se rendit comme plénipotentiaire de France au congrès de Vienne, où devait se régler l'arrangement territorial du reste de l'Europe. Il y arriva des derniers; il y trouva les quatre grands puissances décidées à prononcer toutes sur la distribution des états et à garder ce qui leur plaisait dans les dépouilles impériales, en vertu du droit de leur force et de la règle de leurs convenances.

Représentant d'un pays abattu et d'un gouvernement faible, monsieur de Talleyrand semblait peu en état de déranger leur accord et de donner à la France, dans le congrès, une place que paraissait lui refuser ses désastres. La force qu'il ne reçut point de son gouvernement, il la puisa en lui-même.

Il s'introduisit de hautes luttes dans le comité dirigeant d'abord uniquement composé de quatre puissances auxquelles il fit associer, outre la France, l'Espagne, le Portugal et la Suède.

Arrivé à Vienne avec le principe de la légitimité au nom duquel il devait chercher à rétablir Ferdinand sur le trône de Naples, il avait l'ordre et l'intention d'en ouvrir le roi de Sardaigne de l'Allemagne qui, agrandi par Napoléon, fut resté jusqu'au bout fidèle à la France, et que les liens du sang unissaient d'ailleurs à la maison de Bourbon. M. de Talleyrand dit qu'il ne consentait jamais à ce que le roi de Sardaigne fut dépossédé de tous ses états par la Prusse; à ce que la Russie, possédant tout le grand duché de Varsovie, avançât ses frontières jusqu'à l'Oder et pesât de toute sa masse sur l'Europe.

Il fit sentir à l'Autriche le danger du voisinage de la Prusse; à l'Angleterre celui de l'agrandissement de la Russie. L'empereur Alexandre essaya vainement de le ramener à ses vues en rappelant ce qu'il venait de faire en France et en menaçant de ce qu'il pouvait faire en Europe. N'ayant pas pu vaincre sa résistance, il dit avec humeur : « Talleyrand fait ici le ministre de Louis XIV. »

(La fin à un prochain numéro.)

malades par des sœurs religieuses. Il est vraisemblable que les félicitations de M. le général L'Olivier ont été mal rapportées; car cet officier-général n'ignore pas que la mesure dont il s'agit n'a été ni n'a pu être prescrite par des agents subalternes et qu'elle a dû être ordonnée par le département de la guerre, à Liège comme dans les autres localités, où elle a été mise à l'exécution.

Il est possible que nous n'ayons pas saisi les propres paroles prononcées par M. le général L'Olivier, et que les félicitations qu'il a adressées à MM. Damry et Midavaine n'aient porté que sur le zèle qu'ils avaient mis à introduire à l'hôpital St.-Laurent, l'usage de faire soigner les malades par des sœurs religieuses.

Les campagnards ont généralement admis qu'ils ne peuvent autrement témoigner leur satisfaction et leurs joies qu'en faisant beaucoup de bruit, et surtout en employant des armes à feu. Tant de malheurs ont été causés par cet usage dangereux qu'il est surprenant que les autorités locales ne sachent l'interdire.

Voici un exemple nouveau: jeudi dernier, vers midi et demi, un repas de nocé avait lieu chez Pierre Peeters, cabaretier au Vieux-Héverlé, près de Louvain, les deux frères Pierre et François Tols, et François Vanoptenbosch, tirèrent un grand nombre de coups de pistolets devant le cabaret et furent prendre leur part du festin; ils n'étaient pas encore assis que la maison était en feu, et que les flammes enveloppaient quatre autres habitations voisines; les bâtiments de Peeters, ses écuries, une vache et tous les grains furent consumés en peu d'instants; les autres maisons avec tout ce qui y était renfermé, deux genisses et deux cochons, subirent le même sort. J. Wouters, fermier; J. Ons; A. Nys et E. Creetens, journaliers, sont les autres victimes de cette imprudence répréhensible. La perte totale est de 12 mille 500 fr., savoir: Pour Peeters 4000 fr., sa maison était assurée; Wouters 500; Ons 1000; Nys 700; Creetens 1800 fr.; procès-verbal a été rédigé.

La commission mixte de navigation, etc., à Anvers a repris ses travaux, qui avaient été suspendus pendant quinze jours par suite du voyage que plusieurs membres ont fait sur la Meuse, le Rhin et les eaux intérieures de la Hollande dans un but d'instruction et de reconnaissance.

— On écrit d'Anvers, 23 septembre:

«Ce matin l'intervention de la police a été requise au bassin pour appaiser des désordres provoqués par quelques-uns des ouvriers travaillant au batardeau devant l'entrepôt. Les plus mutins ont aussitôt écouté les conseils de l'autorité et l'ordre s'est rétabli. Le lundi est un mauvais jour pour les ouvriers, c'est assez dire qu'il n'y avait aucun motif sérieux dans cette petite tentative. On place en ce moment les pieux d'amarage en fer au quai Jordaens. Une goëlette anglaise chargée de divers objets est entrée hier à Flessingue, venant de Liverpool au moment où le pilote montait à bord pour diriger ce navire vers Anvers, le capitaine anglais déclara qu'il était destiné pour Rotterdam et qu'il croyait arriver à Helvoet.

Le bateau à vapeur belge *Antwerpen*, venant de Londres, est arrivé ce matin, vers les 11 heures, ayant à bord MM. le comte de Sekendorff, chargé d'affaires de S. M. le roi de Prusse M^{me} la comtesse son épouse et sa suite; P. Stoney, rentier, beau-frère de M. l'ambassadeur Van de Weyer, chargé de dépêches pour le gouvernement belge; et le marquis de Lisboa, chargé de dépêches de la légation impériale du Brésil pour notre gouvernement. Il y avait en tout 65 passagers.

C'est par erreur qu'on a annoncé que Mlle. Elisa Meert avait contracté avec le théâtre de Léipsick. C'est avec la direction musicale des concerts de la même ville que cette cantatrice a pris des arrangements pour douze soirées.

L'ouverture du salon d'exposition a eu lieu aujourd'hui à La Haye. Nous savons qu'elle est très-brillante et qu'elle contient un plus grand nombre d'œuvres distinguées qu'aucune des précédentes. La plupart des artistes hollandais ont contribué à cette solennité artistique, ainsi qu'un grand nombre de peintres belges, quelques célèbres peintres français et un Anglais. La belle salle neuve dans laquelle l'exposition a lieu, contribuera pour beaucoup à lui donner le grand éclat.

(Avondbode.)

— On écrit de La Haye, 22 septembre, qu'on y attend au premier jour le prince Joseph de Chimay, avec sa suite, en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi des Belges, près la cour des Pays-Bas.

(Avondbode.)

Nous lisons dans une lettre adressée à l'*Indépendant* par M. Duval de Beaulieu:

«Nous regrettons de devoir à cet égard avoir recours à la publicité. Vous savez qu'en ce qui me concerne personnellement, je puis faire quelque sacrifice pour éviter toute polémique aux courses de Belgique, puisque j'ai cru ne pas devoir répondre à un compte-rendu aussi inexact que ridiculement offensant que vous avez emprunté au journal de Liège, le *Politique*, lors des courses qui ont eu lieu en cette ville.

M. Duval de Beaulieu nous a écrit, dans le temps, pour se plaindre de l'inexactitude du compte-rendu dont il s'agit. Il a même pris la peine de nous signaler la manière inexacte dont nous avions écrit le nom de son cheval; nous avions mis *Aeters* au lieu de *Actress*. Mais c'est là la seule inexactitude que sa lettre nous ait signalée.

Nous avons annoncé, dit le journal *la France*, que M. Decezes avait eu une longue entrevue avec Louis-Philippe, et qu'une mission importante lui serait sans nul doute confiée. Les gens bien informés disent que M. le grand référendaire doit prendre la route d'Espagne, se rendre auprès du duc de la Victoire d'abord, puis à Madrid, pour négocier certaine affaire matrimoniale dont M. Molé avait eu la pensée, et que Maroto aura rendu plus importante aujourd'hui.

Variétés.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Un petit homme à l'œil vif et au geste dégagé se présente à l'appel du nom de Milin, devant le conseil de discipline de la garde nationale de Paris.

M. Milin. — Milin? c'est moi... qu'est-ce qu'il y a pour votre service?

M. le président. — Vous vous êtes absenté du poste sans permission, le 27 juin.

Milini. — Attendez donc que je me rappelle... Ah! oui, oui, c'est vrai, très-vrai; je m'en souviens comme si c'était hier.

M. le président. — Pourquoi cette absence?

Milini. — Oh! par exemple, M. le président, vous pouvez être bien sûr que je ne vous le dirai pas (rires).

M. le président. — Cependant si vous avez une excuse?

Milini. — Certainement, j'ai une excuse... Mais, en vérité, je ne puis pas, devant un tribunal sérieux, parler de ces choses qui... Certainement l'excuse est bonne... Mais non, toute réflexion faite, c'est impossible.

M. le président. — Alors vous serez condamné sur ce premier chef.

Milini. — Ah! ça, j'ai donc à répondre à plusieurs chefs d'accusation?

M. le président. — N'avez-vous pas manqué votre garde le 17 juillet?

Milini, cherchant. — Ma garde du 17 juillet... c'est particulier... ma mémoire... Ah! si, je m'en souviens encore... je l'ai manquée, c'est vrai; je l'ai très-bien manquée... Comme ça, on me reproche deux griefs? diable, diable...

M. le président. — Êtes-vous mieux disposé à donner l'excuse de votre absence?

Milini. — C'est que ça a l'air d'une charge, et c'est la pure vérité... vous allez rire, j'en suis sûr, et cependant ce jour-là j'ai joliment souffert.

M. le président. — Qu'avez-vous, voyons?

Milini. — J'avais déjeuné le matin avec du melon (on rit); là, j'étais bien sûr, cela vous égale... Eh bien! ce n'est pourtant pas drôle... Au moment où ma faction approchait, je sens quelque chose qui me *gargouille*. Ah! mon Dieu, me dis-je tout de suite, je ne puis pourtant garder le palais de nos rois dans une situation pareille (j'étais de garde aux Tuileries), ça ne se peut pas; voyez-vous d'ici l'effet, un malheureux chasseur qui est de faction, et qui se sent tout à coup en proie à des douleurs de *rez-de-chaussée*, douleurs d'autant plus déchirantes, qu'on voudrait les dissimuler? Apercevez-vous mon soldat obligé de se courber en deux comme un z devant tout un public de promeneurs, qui se dit en passant: «Mais ce factionnaire-là est malade... J'ai beaucoup connu un chien empoisonné qui lui ressemblait dans ses transports.» Vous concevez comme c'est humiliant; j'ai donc préféré me donner un peu d'air pendant que le sergent avait le dos tourné.

M. le président. — Il fallait demander la permission pour cause de maladie.

Milini. — Comment! vous vouliez que j'allasse dire au chef du poste: Dites donc, sergent; j'ai la colique, je voudrais bien m'en aller. Allons donc! il m'aurait ri au nez; j'en aurais été pour mes frais; j'ai mieux fait de filer.

M. le président. — Et votre garde du 17 juillet?

Milini. — Oh! c'est une autre affaire. Mon excuse lui est d'une nature toute différente: ma première excuse reposait sur une raison physique, l'autre repose sur une raison morale.

M. le président. — Expliquez-vous.

Milini. — Eh! mon Dieu! pour me tirer de là blanc comme neige, je pourrais vous dire, comme tant d'autres: ma mère était morte, mon uniforme était au Mont de Piété, je m'étais cassé la jambe et autres bêtises de même espèce. Mais non, j'aime mieux vous avouer naïvement la vérité. Je n'ai pas monté ma garde du 17 juillet, parce que... parce que je n'y étais pas disposé. (On rit.)

M. le président. — Comment vous n'y étiez pas disposé...

Milini. — Non, il y a des jours comme ça, où l'on n'est bon à rien, où l'on n'a du goût pour rien, où les meilleures choses vous rebutent et vous ennuiant, le 17 juillet était pour moi un de ces jours-là, l'idée seule de coiffer le schako du chasseur me révoltait, la vue de ma giberne suspendue au-dessus de mon lit me donnait le frisson; enfin, en supposant que j'aie pu surmonter l'aversion invincible que j'éprouvais cette fois pour tout ce qui tient à l'uniforme, j'aurais fait le soldat le plus déplorable; j'ai préféré rester chez moi, il faut bien faire les choses ou ne pas s'en mêler, tel est mon système.

M. le président. — Mais si toutes les fois qu'il vous arrive un billet de garde vous n'êtes pas mieux disposé.

Milini. — Oh! un instant, une fois n'est pas coutume, j'aime foncièrement la garde nationale, et si j'ai pu un seul jour manquer à son appel, ce n'était là qu'une légère bouderie, un caprice d'un instant; vous devez savoir, M. le président, qu'il y a de ces moments de la vie où l'on est capable de faire la moue à sa maîtresse et de battre son chien. (On rit.)

Malgré sa défense, M. Milin est condamné à douze heures de prison.

On lit dans le *Courrier du Pas-de-Calais* du 21 septembre:

M. Denquin, médecin à Saint-Pierre-lès-Calais, vient d'extraire une épingle à cheveux, située à la partie supérieure de l'épaule droite, à une jeune élève, âgée de onze ans, du pensionnat de Mme. Collier; cette épingle, d'un pouce de long, se trouvait dans le tissu cellulaire, immédiatement sous la peau. L'enfant croit se rappeler d'avoir avalé quelque chose à peu près semblable il y a plusieurs mois. Ainsi l'épingle se serait arrêtée dans la gorge, et par l'effet des contractions de cet organe et des muscles du cou, elle aurait perforé toutes ces parties pour se loger derrière l'omoplate, sans occasionner la plus légère douleur; car la petite ne manifesta jamais de sensibilité dans cette région. Le hasard seul y a fait connaître sa présence; en jouant avec une amie, celle-ci porta la main sur l'épaule et se piqua en la pinçant.

Un procès engagé devant la cour d'assises de la Gironde a révélé une manie d'avare assez curieuse. Lorsque cet homme était invité à un bal, il faisait sa toilette à l'heure convenue; prenant ensuite son violon, il jouait devant ses sacs d'or, qu'il plaçait sur une table, la marche de *la Caravane*, et puis il remettait ses louis dans l'armoire en disant: «En voilà assez, nous nous sommes bien amusés. Allons nous coucher.»

Composition inaltérable et incombustible pour la couverture des édifices.

On prend de la pierre calcaire très-dure et très-pure, ou mieux du marbre blanc que l'on fait calciner dans un fourneau à réverbère: on pulvérise ensuite et passe au tamis. D'autre part, on pulvérise et tamise également de l'argile cuite, et on mêle soigneusement deux parties avec une de la première poudre calcaire.

D'autre part: on prend une partie de sulfate de chaux (plâtre) calciné et pulvérisé, et on y ajoute deux autres parties d'argile calcinée et réduite en poudre; on mêle intimement les deux poudres, que l'on conserve dans un endroit sec et à l'abri de l'air. Quand on veut s'en servir, on en forme une pâte épaisse avec environ un quart de son poids d'eau, que l'on étend sur les lattes, chevrons et poutres des batiments, qu'elle rend entièrement incombustibles.

Cette composition devient avec le temps aussi dure que la pierre, ne laisse point pénétrer l'humidité, ne se gercé point par la chaleur, et est d'une durée presque indéfinie. On peut y appliquer les couleurs qu'on désire.

VINS DES ROSES A NEUF MILLIONS LA BOUTEILLE.

On écrit de Brème, le 5 septembre:

M. Charles Dehmayer, de Dusseldorf, qui a parcouru tous les pays de vignobles de l'Europe, et qui a publié sur les vins qu'ils produisent un ouvrage très-estimé, vient de faire paraître une brochure d'où il résulte que les célèbres vins du Rhin, dits *des Roses*, qui se trouvent dans la cave du sénat de Brème, seraient les meilleurs et surtout les plus chers qui existent dans le monde entier.

Les vins *des Roses*, dit M. Dehmayer, furent achetés en 1624 et ont maintenant deux cent quinze ans de compte fait. Ils proviennent de deux crus différents, celui de Johannisberg et celui de Hochheim. Il y en a douze foudres, six de chaque cru, qui ont chacun la contenance de cinq barriques de 204 bouteilles chacune. Ces vins ont été payés, en 1624, à raison de 300 thalers (1,080 fr.) la barrique. En y ajoutant les frais d'entretien, le remplissage et les intérêts cumulés du prix jusqu'à la présente année, chaque barrique revient à la somme énorme de 555 millions 657,240 thalers (2 milliards 566,063 fr.), chaque bouteille à 2 millions 725,810 thalers (9 millions 805,716 francs), chaque verre (il y en a huit à la bouteille) à 540,476 thalers un million 255,715 fr., et chaque goutte (mille par verre), à 540 thalers (1,224 fr.)

Les vins *des Roses* ne se vendent point au public. Le bourgmestre gouvernant a seul le droit de s'en faire livrer deux bouteilles par an pour son usage particulier, en les payant au prix de 50 thalers (108 fr.) chacune. Cependant le sénat de Brème a l'usage d'en accorder une bouteille au prix de 12 thalers (45 frs. 20 c.) à tout citoyen brémois qui, se trouvant gravement malade, produirait le certificat d'un médecin constatant que le vin en question pourrait déterminer sa guérison, et aux citoyens qui donneraient à dîner à une personne d'une célébrité européenne. Les indigènes peuvent, dans le premier cas, obtenir une bouteille de ces vins entièrement gratis.

Autrefois le sénat faisait tous les ans présent de deux bouteilles de ces vins à l'empereur d'Allemagne, en sa qualité de protecteur des villes anséatiques. En 1824, il en adressa une bouteille à Goëthe à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de cet illustre écrivain. C'est le dernier cadeau que le sénat ait fait des vins *des Roses*.

La cave du sénat de Brème renferme encore vingt-quatre autres foudres de vins de Johannisberg et de Hochheim, dont douze datent du commencement du siècle dernier, et douze sont d'une origine beaucoup plus récente. Les premiers sont spécialement destinés à remplir les vins *des Roses*, ils portent chacun le nom d'un apôtre, et, par un hasard bizarre, le vin du foudre appelé le *Judas*, est d'une qualité bien supérieure à celui des onze autres.

Les journaux français nous donnent aujourd'hui les détails suivants sur le suicide du jeune homme qui était sur le point de s'embarquer à bord de l'*Hydrographe (oriental)*, et dont nous avons parlé ces jours derniers:

Notre ville, écrit-on de Paimbœuf, 14 septembre, vient d'être le théâtre d'un affreux événement; avant-hier, une double détonation s'étant fait entendre dans une maison, on pénétra dans la chambre d'où était venu ce bruit: deux cadavres s'offrirent à la vue des spectateurs. Le premier était celui d'une femme à demi-nue, étendue sur le plancher, ayant auprès d'elle un pistolet nouvellement déchargé, et dont la crosse était brisée. Ce cadavre présentait à la partie antérieure de la poitrine, une blessure produite par une arme à feu tirée à bout portant. Le second cadavre était celui d'un jeune homme; un pistolet déchargé était tombé à ses pieds; toute la moitié gauche de son crâne était brisée en éclats; le cerveau en était sorti en totalité, et se trouvait répandu sur le plancher.

Des renseignements pris auprès des personnes de la maison ont fait connaître que le jeune homme y était arrivé vers onze heures du matin, qu'il était monté dans la chambre où son cadavre a été trouvé, avec la jeune fille dont le cadavre était aussi gisant; qu'il y avait environ deux heures qu'ils y étaient, quand on a entendu deux coups de pistolets partis presque immédiatement l'un après l'autre. Deux lettres se trouvaient près du corps du jeune homme; l'une portait ce qui suit: «Je déclare devant Dieu et devant les hommes que moi, N..., ai mis volontairement fin à mes jours, et que la fille X., mon amante, a mis aussi volontairement fin à ses jours.» L'autre lettre faisait connaître qu'il avait été poussé à mettre fin à ses jours, par suite du chagrin qu'il éprouvait d'être obligé de quitter sa maîtresse et par le dégoût de la vie, et qu'il était parvenu à faire consentir celle-ci à mourir avec lui.

Le jeune homme, qui appartient à une famille honorable, était élève sur un bâtiment qui allait partir pour un voyage scientifique. Il était âgé seulement de 17 ans et sa maîtresse de 20.

La Pommade du célèbre Dupuytren, préparée par M. Mallard, pharmacien à Paris, est devenue le comestible à la mode. Cette préférence est assez justifiée par son admirable efficacité pour arrêter la chute de la chevelure. (Voir nos nos des 14 et 21 septembre aux annonces.)

Le collège des bourgmestres et échevins,

Informe les habitants que les expertises cadastrales, de la seconde tournée, commenceront incessamment dans le quartier de l'ouest de cette ville. Ces expertises auront pour objet de constater les changements résultant.

1° De nouvelles constructions, reconstructions totales, renouvellements partiels ou agrandissements de maisons.

2° De bâtiments partiellement démolis ou qui auraient éprouvé une détérioration notable, ainsi que de ceux qui auraient reçu une amélioration importante qui ne procéderait pas de renouvellements partiels ou d'agrandissements.

Les propriétaires, locataires, etc., sont invités à faciliter ces opérations en donnant aux agents de l'administration qui en sont chargés, un libre accès dans les propriétés à expertiser.

A l'hôtel-de-ville, le 25 septembre 1859.

Le bourgmestre, J. J. TILMAN.

SURDITÉ ET MIGRAINE.

Brochure, 5^e édition, par le docteur Mène Maurice, rue Jacob 6 (Paris), contient ses découvertes sur la nature et le siège de ces deux affections méconnues jusqu'à présent, et les documents pour s'en guérir soi-même, par un traitement acoustique simple et facile, externe. Le grand nombre de cures surprenantes qu'elle renferme, opérées chez des notabilités, avec leurs témoignages obtenus en France, en Allemagne et en Angleterre, ne laissent pas d'incertitude sur le mérite de la découverte. Prix de cet ouvrage: 1 fr. 50 c. 15 c. en sus par la poste, écrire franco à Liège à Mme. V^e Gillon, rue du Pont d'Île; à Bruxelles, à M. Mills, rue Verte 7; à Gand, à M. Masset, rue de la Monnaie.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Demain jeudi, 26 septembre, représentation extraordinaire. Abonnement courant la MUETTE, grand opéra en 5 actes, dans lequel la dona Dolores-Serval et du senor Campubi, 1ers. danseurs du théâtre royal de Madrid, qui ont dernièrement dansé au grand opéra de Paris et sur les principaux théâtres de la capitale danseront deux pas de deux.

A l'étude, le BRASSEUR DE PRESTON, COSIMO, opéras, le PROCES-CRIMINEL, comédie, GABRIELLE, vaud.

L'administration a l'honneur d'informer le public que deux loges ouvertes, ainsi que trois baignoires sont libres, avec jouissance du droit de titulaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE.

CAISSE DE PENSION. Avis important. Le conseil communal, dans sa séance du 15 du courant, a ordonné le dépôt pendant 15 jours au bureau de comptabilité à l'hôtel-de-ville, du projet d'un règlement instituant une caisse de pension à laquelle devront participer tous les employés salariés par la commune.

Le collège informe les intéressés qu'ils peuvent venir en prendre connaissance et consigner leurs observations, s'il y a lieu, jusqu'inclus le 26 du courant.

ANNONCES.

La RENTRÉE DES ÉLÈVES au Collège de Huy aura lieu le 1er OCTOBRE.

ON DEMANDE un excellent INSTITUTEUR PRIMAIRE. Traitement, frs. 600, plus la nourriture, logement, chauffage et éclairage. S'adresser au bureau du Courrier de la Meuse.

Une EPINGLE en BRILLANS de la forme d'un bouton de rose fermé, a été perdue le 22 courant. Récompense de dix francs à celui qui la remettra chez M. Braly, M^e bijoutier, rue chaus-sée des prés, n. 1277.

INSTITUTION

DE DEMOISELLES, DIRIGÉE PAR MM^{les} DE GLOSSER, RUE ST-JEAN-EN-ISLE, N. 794.

La RENTRÉE DES CLASSES aura lieu le 1er OCTOBRE.

A CEDER par suite de décès, le BAIL DE LA MAISON, ainsi que le FOND DE MAGASIN de Mlle. C. MEURA, ci-devant M^{me} de Modes, rue de la Régence, N° 9, s'y adresser. Les marchandises se vendent dès-à-présent au-dessous du prix courant.

VENTE

d'UNE maison de campagne. LE JEUDI 26 SEPTEMBRE 1859, à onze heures du matin, Le notaire GILKINET VENDRA, en son étude, à Liège, rue Féronstrée, n. 61.

UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE, Située en lieu dit aux Aguesses, commune d'Angleur, avec Jardin et Verger qui en dépendent, d'une contenance d'environ 4 hectare 17 ares 69 centiares, occupée ci-devant par Mlle. Magnée.

S'adresser pour obtenir tous renseignements en l'étude dudit M^e GILKINET.

AVIS.

Il sera procédé le quatre octobre prochain en la salle du conseil de l'administration des postes à Paris à l'adjudication au rabais de la fourniture de vingt-deux millions de kilogrammes de charbon de terre en roché nécessaire au service des paquebots à vapeur de la dite administration.

Le cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu est déposé à la 2me. division des bureaux de l'administration provinciale à Liège où il pourra en être pris communications.

A Liège, le cinq septembre 1859.

AVIS.

Lundi 14 Octobre 1859, à 11 heures du matin, IL SERA PROCÉDÉ à la Maison-Blanche, près de Henri-Chapelle,

Pardevant MM. les délégués des gouvernements belge et prussien, et sous l'approbation ultérieure de M. le ministre des travaux publics, à l'adjudication aux enchères et à l'extinction des feux, de la

Perception de la taxe

AUX BARRIÈRES DE LA MAISON BLANCHE DE MONTZEN ET DE BAELEN,

d'après les clauses et conditions du dernier cahier des charges, approuvé le 16 octobre 1857.

Les baux commenceront au 1er janvier 1860. On peut prendre connaissance dudit cahier des charges à l'hôtel du gouvernement à Liège, à la régence royale prussienne et dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Liège, le 20 septembre 1859.

Un JEUNE HOMME de bonne famille, ayant fait son apprentissage et pouvant donner tous les renseignements désirables sur son compte, désire se placer dans un bureau d'une maison de commerce ou autre quelconque. S'adresser au N° 795, quai de la Sauvenière.

VILLE DE LIEGE.

TRAVAUX PUBLICS.

Le collège de bourgmestre et échevins informe que le 28 septembre, à midi précis, on VENDRA à l'hôtel-de-ville,

les matériaux

provenant de la démolition opérée d'office d'une maison tombant en ruine, rue des Tanneurs, N° 69.

On pourra voir le cahier des charges au bureau de travaux publics à partir du 25 septembre. Liège, le 25 septembre 1859.

COMPAGNIES

D'ASSURANCES GÉNÉRALES CONTRE LES RISQUES D'INCENDIE, SUR LA VIE,

LES FONDS DOTAUX ET LES SURVIVANCES.

APPROUVÉES par arrêté royal des 12 juin 1824 et 2 juin 1850.

Sous la direction de M. le comte A.-J. COGHEN, ex-ministre des finances, et membre de la chambre des représentants.

On peut se procurer tous les renseignements au bureau de M. PRIJOT, à la conservation des hypothèques à Liège, ou en son domicile, n° 201, faubourg d'Amereœur, agent particulier des dites compagnies.

Société Générale

POUR FAVORISER L'INDUSTRIE NATIONALE.

ADMINISTRATION DES FORETS.

5^e MAITRISE.

On donne avis que la VENTE de la coupe de TAILLIS, ordinaire 1840, dans la Forêt de Harre, province de Luxembourg, et de la coupe de FUTAYE ordinaire 1859, restée invendue le 29 mai dernier dans la même forêt, aura lieu le jeudi 19 septembre 1859, à onze heures précises du matin, dans une des salles du palais de justice à Liège, pardevant M. le notaire DUSART.

S'adresser pour plus amples informations et pour obtenir des exemplaires de l'affiche, à Liège, en l'étude du notaire prénommé et à St.-Troad au bureau du maître particulier des forêts de ladite Société.

ARRIVÉE DE M. MALLAN.

PLOMBAGE DES DENTSCARIÉES,

AVEC LE MINÉRAL SUCCÉDANUM.

PERTE DES DENTS, REMPLACÉES SANS LIGATURE NI FILS DE MÉTAL.

Monsieur JOHN MALLAN chirurgien dentiste, sous la raison sociale: Mallan et fils, n° 9, Halfmoon, Street Piccadilly, à Londres, et à Bruxelles, 69, MONTAGNE DE LA COUR, a l'honneur d'annoncer à la noblesse et à la bourgeoisie de Bruxelles, et des environs, qu'à l'occasion de sa seconde visite annuelle dans cette capitale, il aura l'avantage de soumettre à leur examen divers perfectionnements très-importants dans la structure et l'arrangement des DENTS MINÉRALES INCORROMBLES (son invention), ainsi que dans la méthode toute particulière qu'il a pour tamponner et remodeler les DENTS GÂTÉES avec son célèbre MINÉRAL SUCCÉDANUM, qui dans quelques secondes se rendurcit en un émail perlé, sans que le patient éprouve la moindre douleur ou inconvenient. Le caractère particulier de cet ÉMAIL, ainsi que les dents minérales, est l'impossibilité de jamais pouvoir se corroder ou se décolorer, et lorsqu'elles sont fixées dans la bouche, soit isolément, soit par rangées, elles sont sous tous les rapports pareilles aux dents primitivement placées par la main de la nature.

La méthode de M. J. MALLAN est en outre spécialement distinguée, et elle diffère de celle des autres dentistes, parce qu'il considère comme un très-grand inconvenient les LIGATURES et fils de métal. Sa méthode, en fixant une ou plusieurs dents, étant basée sur un principe particulier, supporte solidement les DENTS VOISINES, tout en évitant la pression sur les gencives. De sorte que l'on peut, sans crainte de douleur présente ou future, obtenir tous les avantages de la mastication et celles de l'articulation dans leur pureté primitive.

Dans les cas les plus désespérés M. J. MALLAN raffermit les dents ébranlées d'une manière tout-à-fait efficace, soit que les déficiences aient été causées par l'âge, concrétions de tartres, scorbut ou affections mercurielles des gencives.

Consulte chez lui tous les jours, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 de relevée, ou l'on peut se procurer son Traité sur les Dents, qu'il va faire imprimer en français.

Mr. MALLAN viendra à Liège, tous les Mercredi et Jeudi de chaque semaine; il est logé chez M. Guinotte, place St.-Lambert, n° 605; ou il pourra être consulté de 10 à 4 heures de relevée.

A CEDER tout de suite le BAIL, expirant le 24 juin 1865, D'UNE BONNE

MAISON DE COMMERCE D'AUNAGE,

BIEN ACHALANDÉE, sise au centre de la ville de Liège, et, si on le désire, les Marchandises, Meubles, Linges et Argentierie. S'adresser au notaire PAQUE à Liège.

CHEMIN DE FER. — TARIF DES VOYAGEURS.

Table with columns for STATIONS DE DÉPART, STATIONS DE DESTINATIONS, and various routes (A BRUXELLES, A MALINES, A ANVERS, A LOUVAIN, A TIRLEMONT, A GAND, A TERMONDE, A OSTENDE). Rows list stations like De Bruxelles, Malines, Anvers, Termonde, Gand, Ostende, Louvain, Tirlemont, and Anvers with corresponding fares.

BOURSES.

Table for PARIS, LE 25 SEPTEMBRE, listing various financial instruments and their values, such as 5 p. c., 4 p. c., Act. de la Banque, Ob. de la v. de Par., Emp. belge, Soc. générale, B. de Belg., Dette active, D. diff. 1850, Billet de chang., Synd. d'am., etc.

Table for AMSTERDAM, LE 25 SEPTEMBRE, listing financial instruments and values, such as Dette active, 5 p. c., Billet de chang., Synd. d'am., Soc. de Commerce, etc.

Table for ANVERS, LE 25 SEPTEMBRE, listing financial instruments and values, such as Anvers. Dette act., Dette diff., Emp. de 48 mill., Hollande. Det. act., Rente rem., Autriche. Métalliq., etc.

Table for CHANGES, listing exchange rates for various locations like Amsterdam, Rotterdam, Paris, London, Frankfurt, Danemark, etc.

BULLETIN DE BOURSE.

La rente espagnole a été très-faible aujourd'hui; ouvert à 28 5/4, le cours en est descendu à 28 1/8 pour rester 28 1/4 après clôture. Il paraît qu'on a exécuté de grands ordres de vente et la difficulté d'escompte, cette valeur a aussi contribué à faire fléchir les cours. — Les fonds de l'état offerts à la cote.

Table for BRUXELLES, LE 24 SEPTEMBRE, listing financial instruments and values, such as Dette active, Emp. Roischild, Fin courant, etc.

Table for VIENNE, LE 15 SEPTEMBRE, listing financial instruments and values, such as Métalliques 4 p. c., Actions de la Banque 1855, etc.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 24 SEPTEMBRE.

Le 5 mats américain Cordova, v. de Matanza, ch. de sucre. Le 5 mats barque américaine Byron, v. de Matanza, ch. de sucre. La barque suédoise Lizette, v. de New-York, ch. de urv. march. Le koff belge Diana, v. de Hull, ch. de dit. marc. La goelette anglaise William, v. de Londres, ch. de céréales. La goelette anglaise Fairy, v. de Londres, ch. de céréales. Encore une barque et un brick en vue.

Imprimerie de J. B. Nossent, imp., rue du Pot-d'Or, n. 623 à Liège.